



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Martinique

Question écrite n° 74814

Texte de la question

M. Alfred Marie-Jeanne attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la requête du centre hospitalier universitaire de Fort-de-France en vue d'obtenir une autorisation visant à l'installation d'un tomographe à émission de positons. Le 28 juin 2005, le Comité national de l'organisation sanitaire et sociale a émis un avis très favorable. À ce jour, si la Réunion a bénéficié d'une autorisation en ce sens, il en va autrement pour les régions de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique. Or la population susceptible d'être couverte par le TEP Scan serait de l'ordre de 950 000 habitants, un tomographe étant prévu pour 800 000 personnes. Cette technologie semble pertinente pour la prise en charge de la pathologie cancéreuse. Accorder une autorisation au centre hospitalier universitaire de Fort-de-France s'inscrirait dans le cadre du principe d'égalité d'accès aux soins. Au vu de ces éléments, il demande que lui soit indiquée la position de son ministère à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74814

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9144